



	Numéro de dossier :	1033241007
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2003-10-27
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Soumettre pour approbation par le conseil municipal, en vertu de l'article 89, 1 ^o de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement visant à permettre l'agrandissement en hauteur de 13 étages plutôt que 11 étages du pavillon E (Cumming) localisé sur le site de l'Hôpital Général Juif (3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine) du côté est de la rue Légaré, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bourret	

Demander au conseil de la Ville de Montréal de :

1. adopter, en vertu de l'article 89.1 de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé "Règlement concernant l'agrandissement et l'occupation du pavillon E situé à l'est de la rue Légaré et au sud de la propriété des soeurs de la Congrégation de Sainte-Croix sur le terrain de l'Hôpital Général Juif portant le numéro 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine";
2. soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;
3. déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Gaétan RAINVILLE

Directeur de l'Arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce ,
Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1033241007